FO FÉDÉRATION DES FINANCES

LA LETTRE DU CHSCT 05 - 2017

CHSCT-M du 19 Décembre 2017

Déclaration Liminaire

Ce CHSCT-M se tient après confirmation d'une série de mesures néfastes pour les fonctionnaires : gel de la valeur du point d'indice, hausse de la CSG, hausse de la cotisation retraite, rétablissement du jour de carence, suppressions d'emplois, (1648 dans le PLF 2018 pour les MEF). Tout cela démontre que les fonctionnaires sont encore une fois la variable d'ajustement budgétaire de ce gouvernement !

Mais leurs projets ne s'arrêtent pas là. Avec l'ouverture du chantier « Action publique 2022 », l'objectif est de rechercher les 48 400 emplois qui restent à supprimer dans la Fonction Publique d'État à compter de 2019, pour arriver à concrétiser la promesse électorale de M. Macron et ses 50 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat avec abandon de pans entiers de missions régaliennes. Le prisme budgétaire domine tout débat.

Le climat social est très mauvais, vous le savez ! Dans les services, les agents sont confrontés à la dégradation de leurs conditions de travail générée par une réduction continue des effectifs et des moyens et par d'incessantes restructurations.

Face aux bouleversements induits par les réformes en cours et à venir, les CHSCT ont un rôle fondamental concernant la prévention des risques professionnels, les conditions de travail et la santé physique et mentale des agents. C'est pourquoi ***FO Finances*** dénonce le manque de respect pour cette instance et les nombreux dysfonctionnements notamment :

- les remises en cause des droits des élus et représentants dans les différentes instances depuis plusieurs mois et tout particulièrement dans les CHSCT ;
- les refus de transmission aux CHSCT de documents de travail en particulier ceux concernant les restructurations ;
- le manque d'information des CHSCT quant aux accidents, maladies professionnelles et fiches de signalement d'agressions…
- le nombre inacceptable de refus d'expertises agréées : 31 refus sur 40 demandes ces deux dernières années.

La mise en œuvre des orientations nationales qui figurent dans le projet de note d'orientation 2018 et discutée le 29 novembre dernier, devraient permettre d'avancer en particulier, sur les points suivants :

- La diffusion des modalités de réalisation d'un dossier de prise en compte des conditions de travail dans tout projet, au lieu et place de la fiche d'impact,
- La prise en compte du nouveau référentiel ministériel des risques professionnels mis à jour ainsi que la prise en compte des risques professionnels liés au télétravail,
- La réactualisation du « *Guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments*», prévue au cours du second semestre 2018,
- La formation des membres des CHSCT à la lecture des Dossiers Techniques Amiante (DTA) et de tout autre document concernant l'amiante,

– La transmission du dispositif de traçabilité des expositions à l'amiante et aux CMR (fiches et attestations d'exposition).
– Les visites de sites des CHSCT à encourager,
– Le rappel de la liste et de l'importance des registres
– La proposition de venir en aide aux Secrétaires-Animateurs en facilitant les travaux de rédaction des PV en cas de vacation prolongé de poste ou en cas de congé maladie de ces derniers.

Le bilan d'étape des CSRH du 7 novembre dernier a mis en évidence des problèmes de difficulté d'utilisation de l'application SIRHIUS par les agents. ***FO Finances*** est favorable à la réalisation d'une étude ergonomique concernant ce logiciel afin que soient prises en compte les nécessaires améliorations.

Concernant l'amiante, qui est à l'ordre du jour de ce CHSCT-M, ***FO Finances*** rappelle une fois de plus les revendications qu'elle partage avec les autres Fédérations : un plan ministériel de désamiantage actualisé et ambitieux des bâtiments domaniaux et locatifs doté d'un vrai budget ; l'élimination des bâtiments amiantés de type « pailleron » tel que celui de Montargis, le désamiantage des sites subissant des réaménagements importants, la prise en compte de la problématique des archives amiantées, la reconnaissance du Tripode site amianté, la mise en œuvre sur le terrain de toute la réglementation et des engagements avant, pendant et après tout travaux en présence d'amiante ; la réalisation et la mise à jour des DTA (Dossiers Techniques Amiante), l'apposition d'une signalétique claire sur les matériaux amiantés afin d'éviter toute contamination lors d'interventions, la mise en œuvre de la traçabilité des expositions, le suivi médical et la réparation.

FO Finances soutien la demande légitime de relogement rapide des agents du pôle C de la DIECCTE de Martinique dans de nouveaux locaux ainsi que la délivrance aux agents des attestations de présence.

Pour ***FO Finances***, une véritable volonté politique de mise en œuvre doit se concrétiser par de nécessaires moyens humains et budgétaires, afin que les engagements s'appliquent réellement sur le terrain. Malheureusement cette volonté ne se concrétisera pas au travers du budget 2018 en baisse par rapport au précédent ! Et nous ne sommes pas dupes de l'habituel habillage qui fait état d'une augmentation de crédit par agent uniquement du fait des 2241 suppressions d'emplois en 2017 !
Ce contexte de poursuite de réduction d'effectifs et de moyens que ***FO Finances*** condamne, nécessite le renforcement du réseau des acteurs de prévention dont les charges ne cessent d'augmenter comme, le mentionnent les rapports annuels. A cet égard, ***FO Finances*** est satisfaite de la confirmation du recrutement de 6 infirmières et de 4 ARMP (Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention) fin 2017 et en 2018.

FO Finances tient à rappeler son attachement au réseau ministériel des Médecins de Prévention dont il faut poursuivre l'amélioration dans l'intérêt des agents. C'est pourquoi la mesure évoquée au CTM du 1er décembre de mutualiser les moyens dans les départements dépourvus de médecins de Prévention ou faiblement dotés, entre Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Territoriale, ne peut que susciter notre opposition.

Nous en terminerons avec la présentation aujourd'hui, bien tardive, de la Convention 2017-2019 entre le FIPHFP et les MEF! ***FO Finances*** exprime à nouveau son inquiétude quant au financement des actions en faveur des personnels en situation de handicap à Bercy : la question de l'attribution de la totalité des crédits contenus dans cette convention se pose eu égard aux ponctions de 87 millions d'Euros opérées sur le FIPHFP qui oblige celui-ci à réduire son budget de 25%. Les moyens seront-ils au rendez-vous pour que vive une véritable politique ministérielle du handicap à laquelle ***FO Finances*** est particulièrement attachée ?

FO Finances demande un moratoire concernant les restructurations . Une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail ambitieuse et respectueuse de la réglementation, avec de vrais moyens et le nécessaire engagement des Directions Générales sont, pour ***FO Finances*** indispensables dans l'intérêt des agents.